

Avril 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

CONSEIL

Cent quarante-sixième session

Rome, 22-26 avril 2013

Années internationales Partie A: Année internationale des sols

Résumé

Le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a proposé, dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols, la célébration d'une Année internationale des sols. «Des sols sains pour une vie saine», tel est le thème proposé pour sensibiliser l'opinion à l'importance d'une gestion durable des sols en tant que base pour les systèmes alimentaires, la production de combustibles et de fibres, des fonctions écosystémiques essentielles et une meilleure adaptation au changement climatique, pour les générations présentes et futures.

Le sol est une ressource naturelle limitée et n'est pas renouvelable à l'échelle humaine. Il constitue le fondement de l'alimentation humaine et animale, de la production de combustibles et de fibres naturelles; il fournit de l'eau potable et on lui doit le cycle des substances nutritives, ainsi que toute une gamme de fonctions écosystémiques. La superficie des sols fertiles de la planète est limitée. Elle est de plus en plus sujette à la dégradation et à une mauvaise gestion et se réduit progressivement à cause de l'urbanisation. Pour inverser cette tendance et permettre ainsi une production alimentaire susceptible de répondre en suffisance aux besoins des niveaux de population prévus pour 2050, il est nécessaire de sensibiliser davantage l'opinion aux fonctions essentielles des sols pour la vie. Les incidences budgétaires de cette proposition sont énoncées au paragraphe 4 du présent document.

Mesures suggérées au Conseil

Le Conseil est invité à:

- examiner la proposition faite par la Thaïlande de célébrer une Année internationale des sols qui servirait de plateforme pour sensibiliser l'opinion à l'importance des sols pour la sécurité alimentaire et diverses fonctions écosystémiques essentielles et pour mobiliser les soutiens nécessaires à leur gestion durable;
- tenir compte de la politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales (voir le document C 2013/LIM/15); et
- adresser une recommandation à la Conférence, pour décision à sa trente-huitième session.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Pasquale Steduto
Division des terres et des eaux
Tél.: +39 06570 54084

I. Généralités

1. Conscient du rôle fondamental des sols en tant que ressource naturelle limitée essentielle à la sécurité alimentaire et aux fonctions écosystémiques vitales, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a lancé une initiative visant à célébrer une Année internationale des sols, dont le thème serait «Des sols sains pour une vie saine». Cette initiative a été présentée initialement à la cent quarante-quatrième session du Conseil de la FAO. Puis, le Groupe régional Asie de la FAO et la section de Rome du Groupe des 77 ont demandé officiellement que cette proposition soit examinée. Le Représentant permanent du Royaume de Thaïlande auprès de la FAO a ensuite présenté un projet de résolution de la Conférence relatif à l'Année internationale des sols, pour examen par le Conseil (voir annexe).

II. Objectifs

2. Les objectifs de l'Année internationale des sols sont les suivants: i) sensibiliser les acteurs de la société civile et les décideurs au rôle fondamental des sols pour l'existence humaine, à la fonction que ceux-ci exercent à l'appui de la sécurité alimentaire, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à leur contribution à des écosystèmes productifs; ii) servir de catalyseur et offrir un environnement propice à des initiatives mondiales en faveur des sols, pour donner suite aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 et aux Objectifs du Millénaire pour le développement; iii) encourager, à tous les niveaux, des politiques et des mesures en faveur de la gestion durable et de la protection des ressources en sol; iv) lancer un appel pour qu'un soutien soit apporté aux activités liées aux sols dans les différentes régions et que des investissements soient effectués dans ce domaine, afin de renforcer la production vivrière et la sécurité alimentaire mondiale grâce à des sols sains; et v) plaider pour le renforcement des informations relatives aux sols, à tous les niveaux, afin d'assurer une gestion durable de ces ressources grâce à des politiques, des stratégies et des mesures plus efficaces.

III. Résultats escomptés

3. La communauté mondiale des sols, les organisations internationales et les gouvernements contribueront à l'obtention des résultats suivants:
- a) la reconnaissance du rôle crucial des sols de la part des organisations nationales et internationales, des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des décideurs;
 - b) un engagement en faveur d'une stratégie et de mesures visant à assurer une gestion durable des sols dans le cadre du programme de développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement, afin d'inverser la tendance actuelle à la dégradation des sols qui menace une ressource naturelle fondamentale;
 - c) l'appui à la mise en place d'un système de suivi de l'état des ressources mondiales en sol offrant une source directe d'information pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de mesures visant à assurer des sols sains; et
 - d) l'élaboration d'une Charte mondiale des sols actualisée, expression de l'engagement pris par les différentes parties prenantes en faveur de la gestion et de la protection des ressources mondiales en sol.

IV. Incidences financières

4. La proclamation de l'Année mondiale des sols a des incidences budgétaires pour la FAO dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols. Le secrétariat du Partenariat s'attachera à mobiliser un financement extrabudgétaire de l'ordre de 1,8 à 2,2 millions d'USD, selon les estimations. Si la proposition devait être approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, il faudrait alors que ces fonds soient disponibles à partir de la fin 2014.

V. Stratégie de mise en œuvre

5. Les partenariats constitueront le fondement même de la mise en œuvre de l'Année internationale des sols. L'éventail des partenaires étant large, chacun d'eux contribuera dans la mesure de ses moyens à l'obtention de résultats positifs. Le Partenariat mondial sur les sols et ses partenaires doivent jouer un rôle central en facilitant la mise en œuvre de l'Année internationale des sols et en contribuant à la réalisation des objectifs proposés.

VI. Activités proposées

6. Les activités proposées pour la célébration de l'Année internationale des sols sont en particulier les suivantes: i) sensibilisation à l'importance des sols; ii) renforcement des capacités en matière de sols; iii) plaidoyer pour une gestion durable des sols; et iv) soutien à la mise en œuvre d'une gestion durable des sols.

Annexe

Projet de résolution présenté par le Représentant permanent du Royaume de Thaïlande

Résolution .../2013
Année internationale des sols

LA CONFÉRENCE,

Notant que les sols constituent le fondement de toute initiative de développement agricole et qu'ils sont essentiels aux fonctions écosystémiques, à la sécurité alimentaire et au maintien de la vie sur terre;

Reconnaissant que l'intensification durable de l'agriculture, nécessaire pour nourrir une population croissante d'ici à 2050, sera de plus en plus largement tributaire de la disponibilité de sols sains et fertiles dans le monde entier;

Affirmant que les sols jouent un rôle essentiel face aux pressions exercées par une population en pleine croissance et que la reconnaissance de l'importance de ces ressources, le plaidoyer et le soutien en faveur de la promotion de leur gestion durable sont la voie à suivre afin que la communauté internationale puisse garantir des sols sains, à même d'assurer la sécurité alimentaire mondiale grâce à des écosystèmes stables et durables;

Reconnaissant que les sols constituent un fondement fragile et que leur dégradation est un processus à long terme et de grande envergure, qui menace les ressources mondiales en sol et peut ainsi compromettre les mesures prises pour favoriser l'adaptation au changement climatique et les efforts mis en œuvre pour réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté;

Rappelant qu'il est nécessaire et urgent de sensibiliser l'opinion et de promouvoir et faciliter des mesures en faveur d'une gestion durable des sols afin de contribuer à l'accomplissement des objectifs de développement durable convenus lors de la Conférence de Rio+20 en vue d'un monde affranchi de la faim et où la dégradation des sols n'est plus un problème;

Convaincue que l'initiative proposée permettrait d'établir une plateforme et qu'elle encouragera l'adoption de mesures visant à promouvoir et mettre en œuvre des activités en faveur d'une gestion durable des ressources mondiales en sol;

Affirmant qu'il est nécessaire et urgent de sensibiliser l'opinion à l'importance des sols pour la sécurité alimentaire et le maintien des fonctions écosystémiques;

Demande au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'ONU afin que l'Assemblée générale des Nations Unies puisse l'examiner à sa prochaine session et proclamer l'année Année internationale des sols.

(Adoptée le ... 2013)